



**Clément Christian, de Weck Antoinette, Bortoluzzi Flavio, Brodard Claude, Peiry Stéphane, Menoud-Baldi Luana, Glasson Benoît, Riedo Bruno, Beaud Catherine, Freiburghaus Andreas**

Diminuer les charges de l'Etat pour maintenir le pouvoir d'achat

Cosignataires : 30

Réception au SGC : 11.02.25

Transmission au CE : \*11.02.25

## Dépôt et développement

L'Etat de Fribourg prévoit un déficit structurel de 170 millions de francs par année dès 2026. A l'heure où plusieurs cantons voisins ont instauré des réductions fiscales, une augmentation des impôts et une perte de pouvoir d'achat seraient difficilement compréhensibles pour les citoyennes et citoyens sans que des mesures pour réduire les dépenses de l'Etat aient d'abord été entreprises.

L'Etat doit continuer à remplir ses missions premières et offrir un service adéquat à ses citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises. Il doit également maintenir son attrait en tant qu'employeur en proposant des ajustements salariaux supportables, en adéquation avec le secteur privé. Pour y parvenir, il doit à tout prix viser l'efficacité, prioriser ses tâches et demander quelques efforts supplémentaires aux employé-e-s. Nous ne sommes pas favorables à des licenciements mais estimons que l'évolution des augmentations de postes doit être revue et canalisée. Aussi, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en place les mesures suivantes :

1. Afin de rationaliser le nombre de collaborateurs et collaboratrices dans les services, nous demandons d'introduire une période de carence de six mois pour les postes vacants non essentiels au fonctionnement de l'Etat avant leur mise au concours, les exceptions étant définies par le Conseil d'Etat. Une compensation des postes par des mandats externes n'est pas possible. Une fois le besoin analysé, les directions devront valider la reconduction ou la suppression du poste. Cette mesure doit être mise en œuvre de suite.
2. Afin de contenir l'évolution de la masse salariale, nous demandons que la création de nouveaux postes soit inférieure ou égale, pour les années 2026 à 2028, à l'augmentation en pourcentage de la population fribourgeoise résidente.
3. Afin d'augmenter la productivité des employé-e-s de l'Etat dans leurs tâches de base, nous demandons d'exclure des heures de travail les journées ou activités non productives telles que le temps laissé au sport ou à la participation à des événements non essentiels.
4. Afin de gagner en productivité et d'améliorer le service aux citoyennes et citoyens, nous demandons de réorganiser le fonctionnement de l'Etat en fusionnant les services qui pourraient l'être, y compris entre directions, ou de le réorganiser en équipes agiles interdisciplinaires et transversales où les décisions pratiques peuvent être prises sans passer par la hiérarchie. Enfin, nous estimons que des centres de compétences au sein de l'Etat doivent être créés pour certaines missions (comptabilité, juridique, communication, secrétariat, etc.)
5. Afin de prioriser les subventions essentielles ayant le plus d'impact et d'en limiter les coûts, nous demandons de prendre les mesures pour réduire, pour les budgets 2026-2027-2028, la limite des subventions à 39 % des recettes fiscales cantonales, soit au même niveau que pour le budget 2025. Nous demandons également au Conseil d'Etat de nous proposer d'ici à la fin de la législature une modification de la loi sur les subventions.

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

6. Afin de réduire à moyen terme les coûts de l'informatique, nous demandons de prendre les mesures, notamment de standardisation, de partage de logiciels avec d'autres cantons, de synergies avec les Hautes écoles, d'externalisation et d'investissement, pour abaisser dans les trois ans de manière pérenne les coûts de maintenance de l'informatique à 40 % du budget du SITel.
  7. Afin de limiter les coûts d'investissement et d'entretien futur des bâtiments de l'Etat, nous demandons, dans les projets d'assainissement, de transformation ou de construction, de supprimer les postes sans objectif fonctionnel et d'opter pour les solutions les plus économiques tenant compte des coûts de maintenance. La pondération du critère financier, y compris celui des coûts de maintenance, doit être augmentée dans les appels d'offre.
  8. Afin de limiter les dépenses liées aux projets de l'Etat en cours ou à venir et celles liées aux mandats externes, nous demandons une analyse complète des projets et des mandats sous l'angle de l'adéquation de ceux-ci en lien avec les besoins, les priorités et les aspects financiers. Au terme de l'analyse, d'ici à la fin de l'année, nous demandons que les projets non nécessaires soient abandonnés et que les projets non urgents soient reportés.
  9. Afin de réduire les pertes et de reprioriser les ressources de l'Etat, nous demandons de mettre en vente les propriétés de l'Etat (chalets, alpages, domaines agricoles, etc.) qui n'ont pas de lien avec ses fonctions principales et sa mission ou qui ne font pas partie du patrimoine historique ou culturel.
  10. Afin de saisir l'opportunité d'augmenter significativement les rentrées fiscales provenant des personnes morales et physiques employées par celles-ci, nous demandons de prendre les mesures pour pouvoir accueillir de nouvelles très grandes entreprises au fort potentiel fiscal, notamment en réservant exclusivement certaines zones d'activité à cet effet et en les rendant conformes à une destination commerciale dans les plus proches délais. Nous demandons aussi au Conseil d'Etat d'être actif dès à présent dans l'acquisition d'éventuelles nouvelles zones d'activités propriété de tiers.
  11. Afin d'augmenter les revenus de l'Etat sans péjorer le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens ni diminuer l'attractivité du canton, au cas où une augmentation des produits serait nécessaire après toutes les mesures de réduction des charges, nous demandons d'agir sur des revenus non récurrents tels que l'impôt sur les gains immobiliers.
-